

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Ancien Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Tessadite MANSOURI (mansourit@helha.be) HELHa Jolimont Laurie DEWULF (dewulfl@helha.be) Julie VAN ROYE (vanroyej@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (hospiedi@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (florinpl@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La réflexion éthique et le positionnement en lien avec la législation sont indispensables pour que l' étudiant garde le souci de mobiliser le savoir éthique dans les situations aiguës ou chroniques complexes pour lesquelles il met en œuvre un projet de soins pour un.e client.e et son entourage ou une collectivité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
 - OC2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de dro	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique et intégration	42 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de dro	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique et intégration	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Les activités d'intégration professionnelle associées à cette Unité d'enseignement qui sont placées dans l'UE 313 sont obligatoires.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de dro			
Ancien Code	15_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3031		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (mansourit@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence de fin de formation :

Cette activité de l'UE 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :
Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
4.C.2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
4.C.2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Plus particulièrement, en bloc 3 :

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence aux dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage de l'UE 303

Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles

Objectifs

- Argumenter l'impact des différentes législations sur sa pratique professionnelle
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Argumenter les modalités de délégation aux autres étudiants, aux aides soignantes, ...
- Expliquer les instances de la concertation sociale au niveau de l'hôpital
- Analyser de manière critique des situations problèmes en lien avec le droit individuel
- Identifier les acteurs de la prévention des risques psychosociaux

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La structuration du département infirmier

L'infirmier en chef - L'infirmier chef de service - Le chef du département infirmier

2. La délégation

3. Quelques dispositions du droit du travail

Le droit collectif - Le droit individuel - Le bien-être au travail

4. L'entrée dans la vie active - L'IFIC

Le curriculum vitae - L'entretien

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Analyse réflexive des étudiants - Echanges de cas vécus

Lecture critique de documents de référence : textes légaux

Travaux de groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices concrets "type examen" sont proposés tout au long des séances afin de permettre un ancrage du contenu dans la réalité professionnelle et afin de préparer l'étudiant à l'évaluation finale.

Sources et références

Ressources disponibles sur la plateforme ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur la plateforme ConnectED.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne arithmétique pondérée avec un seuil à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage.

Ecrit en présentiel au Q1.

Q3 : Ecrit en présentiel.

Les modalités d'évaluation se trouvent sur ConnectED

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les deux AA ("Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit" et "Ethique et bioéthique"). Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. L'AA "AIP Raisonnement

éthique et argumentation" n'est pas évaluée.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique et intégration			
Ancien Code	15_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3032		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (mansourit@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303 : Raisonnement éthique et argumentation

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

3.C2.2. Proposer, d'un point de vue individuel et/ou collectif, des options de réponses face à une problématique éthique rencontrée.

Acquis d'apprentissage de l'activité / Objectifs

Au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle ou d'une situation qui interpelle d'un point de vue éthique ...

- développer une **analyse** OU une **démarche éthique**
- argumenter des propositions de **solutions** sur base de l'analyse
- prendre position de manière **individuelle** ou **collective**

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Présentation du dispositif pédagogique - Organisation des groupes - Accompagnement des étudiants
2. Humanisation de l'accueil des enfants à l'hôpital : Infirmière cerf-volant (intervenante externe)
3. Séances organisées autour de la présentation par les étudiants des travaux de groupe

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Approche socioconstructiviste : interactions, collaboration, coconstruction, échanges enseignante-étudiant et étudiant-étudiant.

Travail personnel d'appropriation et d'intégration des compétences (30h)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Activités d'intégration professionnelle entièrement consacrées à l'élaboration du travail
- Coaching individualisé
- Séances organisées au centre de documentation

Sources et références

Supports UE 204

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur la plateforme ConnectED.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne arithmétique pondérée entre les différentes activités d'apprentissage avec un seuil à 8/20.

L'évaluation consiste : remise du support sur ConnectED ainsi qu'à l'enseignante le jour de la présentation orale en hors session (cf. hyperplanning durant le Q1) et présentation orale.

Q3 : Travail écrit de groupe à améliorer, à poster sur ConnectED et à déposer à l'accueil en version papier le 1er jour de la session avant 13h30.

Les modalités d'évaluation se trouvent sur ConnectED

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exo	100			Trv	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les deux AA ("Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit" et "Ethique et bioéthique"). Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. L'AA "AIP Raisonnement éthique et argumentation" n'est pas évaluée.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).